

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

3 décembre 2024

Date d'affichage de la  
liste des délibérations :

12 décembre 2024

**Objet : Tarifs 2025 :  
prestations diverses**

L'AN deux mille vingt-quatre, le 9 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

M. BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mme LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MEGRET, M. MONNET, Mmes NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée  
*absente*

M. Michel BAGES, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Mathéo HEBERT*

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Pierre DESMARETS*

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Véronique FEUERSTEIN*

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Pierre CHASSAING*

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale  
*absente*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Rémy BALLET**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 DECEMBRE 2024**

**QUESTION N° 27**

**OBJET : Tarifs 2025 : prestations diverses**

**RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN**

**Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Rimois » qui s'est réunie le 18 novembre 2024, la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 19 novembre 2024, la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 20 novembre 2024 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 21 novembre 2024.**

Il est proposé d'appliquer une augmentation des tarifs selon plusieurs modalités :

- Soit une hausse liée à l'évolution du coût de la vie d'environ 1.5% (sous réserve des arrondis)
- Soit une mise à niveau pour les rendre plus cohérents avec les tarifs usuellement pratiqués

**1 - AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC**

**2 - COMMERCES SEDENTAIRES**

**3 - CIMETIERES**

**4 - LOCATION DES SALLES MUNICIPALES : CHAPELLE SAINT-DON, REXY THEATRE ET SALLE DUMOULIN**

**5 - LOCATION DE SALLES A LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA HALLE MUNICIPALE (CARREAU CENTRAL)**

**6 - LOCATION DES SALLES DU CENTRE DE LOUBEYRAT**

**7 - TRAVAUX EN REGIE – PRESTATIONS POUR TIERS : ENREGISTREMENT COMPTABLE ET MODE DE VALORISATION**

**8 - LOCATION DE MATERIELS**

**9 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN LIEN AVEC DES TRAVAUX : REVISION DES TARIFS**

**10 - TARIFS D'ENLEVEMENT ET NETTOYAGE DE DEPOTS SAUVAGES : INTEGRATION DES TARIFS VALIDES PAR DELIBERATION DU 11 AVRIL 2022**

**11 - TARIFS DE PRET DES LOCAUX DES FRICHES CARCERALES**

**1 - AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC**

Commerces et autres activités non sédentaires sur le domaine public	Tarifs 2024	Tarifs 2025
<b>Raccordement électrique participation (par 1/2 journée)</b>	/	<b>1,50 €</b>
<b>Marché extérieur</b>		
abonné (mètre linéaire par an)	30,10 €	<b>31,00 €</b>
Non abonné (mètre linéaire par jour)	1,40 €	<b>1,50 €</b>
<b>Halle Alimentaire</b>		
Travée, abonné annuel (mètre linéaire par an)	49,05 €	<b>50,00 €</b>
Travée, abonné trimestriel (mètre linéaire par trimestre)	18,55 €	<b>20,00 €</b>
Travée, non abonné (mètre linéaire par jour)	3,25 €	<b>3,50 €</b>
Travée, abonné annuel avec vitrine froid (mètre linéaire par an)	55,80 €	<b>57,00 €</b>
Case (forfait case par unité par trimestre)	173,25 €	<b>176,00 €</b>
<b>Foires traditionnelles organisées par la commune</b>		
Commerçants (hors abonnés du marché) (mètre linéaire par jour)	2,20 €	<b>2,50 €</b>
<b>Foires automobiles (par véhicule par jour)</b>	3,95 €	<b>4,00 €</b>
<b>Foires agricoles : petit matériel agricole (par véhicule par jour)</b>	1,50 €	<b>1,55 €</b>
<b>Brocante Vide Grenier</b>		
Particulier (le mètre linéaire)	1,40 €	<b>2,50 €</b>
Professionnel (le mètre linéaire)	1,40 €	<b>3,50 €</b>
emplacement de moins de 2m pour enfants	gratuit	<b>gratuit</b>
Associations riomoises	/	<b>gratuit</b>
Associations non riomoises	/	<b>2,50 €</b>
Brocante de la fête de la ville réservée aux riomois	gratuit	<b>gratuit</b>
<b>Manèges (forfait par mètre carré par jour)</b>		
Manège lors de la fête foraine	/	<b>1,50 €</b>
Manège isolé (électricité incluse)	/	<b>0,50 €</b>
<b>Cirques et spectacles sous chapiteau (forfait par jour)</b>		
Cirques 1ère catégorie	459,25 €	<b>500,00 €</b>
Cirques 2-3-4ème catégorie, petits spectacles sous chapiteau et petites expositions	192,45 €	<b>200,00 €</b>
Cirques 5ème catégorie	45,00 €	<b>50,00 €</b>
<b>Autres occupations du domaine public pour des manifestations diverses (forfait par jour)</b>	334,65 €	<b>350,00 €</b>
<b>Ventes au déballage</b>		
exposition vente depuis un véhicule (par véhicule par jour)	129,35 €	<b>140,00 €</b>
<b>Caution due pour l'occupation du domaine public par des cirques, spectacles, expositions et expositions ventes, autres activités de manifestations diverses, versées en plus du tarif d'occupation</b>	679,15 €	<b>700,00 €</b>
<b>Droit de stationnement commerce ambulancier et commercial (fleuriste, camion pizza, vente de plats à emporter, etc) (forfait par jour) + camion publicitaire</b>	34,65 €	<b>36,00 €</b>
<b>Droit de stationnement commerce ambulancier qui assurent une continuité de prestation d'un commerce sédentaire Riomois (forfait / demi-journée)</b>	6,70 €	<b>7,00 €</b>
<b>Permis de stationner taxis (par véhicule et par an)</b>	153,90 €	<b>157,00 €</b>

\*Catégories de cirques :

1<sup>ère</sup> catégorie 1500-3000 places

2<sup>ème</sup> catégorie 701-1499 places

3<sup>ème</sup> catégorie 301-700 places

4<sup>ème</sup> catégorie 100-300 places

5<sup>ème</sup> catégorie moins de 100 places

La part fixe de l'occupation du domaine public représente 40% du montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public, les 60% restant représentent la part variable.

Vu l'avis de la Commission Mixte des Foires et Marchés du 3 décembre 2024 ;

**2 - COMMERCE SÉDENTAIRES**

1) Terrasses à l'année

Riom intra muros <sup>1</sup>		
Activités	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Terrasse ouverte (le mètre carré par an)	27,40 €	<b>27,80 €</b>
Terrasse ouverte avec installation amovible (le mètre carré par an)	28,00 €	<b>28,40 €</b>
Terrasse ouverte avec construction (le mètre carré par an)	28,15 €	<b>28,60 €</b>
Terrasse fermée (le mètre carré par an)	30,30 €	<b>30,75 €</b>

Riom Hors Boulevards <sup>2</sup>		
Activités	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Terrasse ouverte (le mètre carré par an)	17,05 €	<b>17,30 €</b>
Terrasse ouverte avec installation amovible (le mètre carré par an)	17,35 €	<b>17,60 €</b>
Terrasse ouverte avec construction (le mètre carré par an)	17,55 €	<b>17,80 €</b>
Terrasse fermée (le mètre carré par an)	30,35 €	<b>30,80 €</b>

2) Terrasses exceptionnelles

Extensions exceptionnelles		Tarifs 2024	Tarifs 2025
extension de la surface commerciale dédiée à la vente sur le domaine public (forfait par jour) <sup>3</sup>		34,65 €	<b>35,20 €</b>
extension de la surface commerciale en vue d'accueillir une animation sans vente sur le domaine public (forfait par jour) <sup>3</sup>	Inauguration d'un nouvel établissement	gratuit	<b>gratuit</b>
	Autre évènement	17,25 €	<b>17,50 €</b>
Extension saisonnière (le mètre carré par an) <sup>4</sup>			
Intra Muros		27,40 €	<b>27,80 €</b>
Hors Boulevards		17,15 €	<b>17,40 €</b>

3) Autres occupations du domaine public par des commerçants sédentaires

		Tarifs 2024	Tarifs 2025
Occupations du domaine public par des étals et autres mobiliers ne constituant pas des terrasses (le mètre carré par an) Riom intra-muros		24,60 €	<b>25,00 €</b>
Occupations du domaine public par des étals et autres mobiliers ne constituant pas des terrasses (le mètre carré par an) Riom Hors Boulevards		16,00 €	<b>16,25 €</b>
<b>Ventes au déballage</b> déballage temporaire devant magasin (forfait par jour)	Organisé par l'Association des commerçants	gratuit	<b>gratuit</b>
	Opération individuelle	12,00 €	<b>12,20 €</b>
<b>Occupation du domaine public pour la continuité d'une activité commerciale dans un contexte de travaux du local commercial</b>			
forfait par semaine pour une surface inférieure ou égale à 15m <sup>2</sup>		30,35 €	<b>30,80 €</b>
forfait par semaine par tranche de 5m <sup>2</sup> au-delà de 15m <sup>2</sup>		0,90 €	<b>0,95 €</b>
forfait par mois pour une surface inférieure à 15m <sup>2</sup>		91,40 €	<b>92,80 €</b>
forfait par mois par tranche de 5m <sup>2</sup> au-delà de 15m <sup>2</sup>		1,90 €	<b>1,95 €</b>

<sup>1</sup> « Riom Intra muros » est la zone du centre-ville délimitée par les boulevards : Desaix, Chancelier Michel de l'Hospital, Etienne Clémentel, de la Liberté, de la République. Sont compris dans cette zone les deux côtés de chaque boulevard.

<sup>2</sup> « Riom Hors Boulevards » comprend le reste de la ville non compris dans le périmètre énoncé ci-dessus.

<sup>3</sup> Ces tarifs s'appliquent notamment aux opérations d'animation quel que soit l'organisateur.

<sup>4</sup> Uniquement en terrasse ouverte et hors voies de circulation ou zones de stationnement, réservé aux commerces de bouche à consommer sur place, au prorata des mois utilisés.

La part fixe de l'occupation du domaine public représente 40% du montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public, les 60% restant représentent la part variable.

Vu l'avis de la Commission Mixte des Foires et Marchés du 3 décembre 2024 ;

**3 - CIMETIERES**

**1 - Cimetière traditionnel – Ancien et nouveau cimetière**

<b>Dimension 1m×2,50m</b>		
<b>DURÉE</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>15 ANS</b>	507 €	<b>515 €</b>
<b>30 ANS</b>	1 014 €	<b>1 030 €</b>
<b>50 ANS</b>	1 690 €	<b>1 716 €</b>

<b>Dimension 1m60×2,50m</b>		
<b>DURÉE</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>15 ANS</b>	811 €	<b>824 €</b>
<b>30 ANS</b>	1 622 €	<b>1 647 €</b>
<b>50 ANS</b>	2 704 €	<b>2 745 €</b>

<b>Dimension 2m×2,50m</b>		
<b>DURÉE</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>15 ANS</b>	1 014 €	<b>1 030 €</b>
<b>30 ANS</b>	2 028 €	<b>2 059 €</b>
<b>50 ANS</b>	3 380 €	<b>3 430 €</b>

<b>Concessions de <u>pleine terre</u> au format ancien 1m×2m Tarif applicable uniquement pour renouvellement de l'existant</b>		
<b>DURÉE</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>30 ANS</b>	430 €	<b>437 €</b>

**2 – Cimetière paysager - secteurs 1 – 2 – 3**

<b>Dimension 1m×2,50m PLEINE TERRE</b>		
<b>DURÉE</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>15 ANS</b>	391 €	<b>397 €</b>
<b>30 ANS</b>	785 €	<b>797 €</b>
<b>50 ANS</b>	1 564 €	<b>1 588 €</b>

<b>Dimension 1,60m×2,50m PLEINE TERRE Disponible en renouvellement uniquement</b>		
<b>DURÉE</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>15 ANS</b>	652,50 €	<b>663 €</b>
<b>30 ANS</b>	1 310 €	<b>1 330 €</b>
<b>50 ANS</b>	2 608 €	<b>2 648 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20241209-DELIB241227-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2024  
Date de réception préfecture : 12/12/2024

# COMMUNE DE RIOM

<b>Dimension 1m×2,50m AVEC CAVEAU PRÉINSTALLÉ 2 PLACES</b>		
<b>DURÉE</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>15 ANS</b>	1 044 €	<b>1 060 €</b>
<b>30 ANS</b>	1 429 €	<b>1 451 €</b>
<b>50 ANS</b>	2 210 €	<b>2 244 €</b>

<b>Dimension 1m×2,50m AVEC CAVEAU PRÉINSTALLÉ 3 PLACES</b>		
<b>DURÉE</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>15 ANS</b>	1 383 €	<b>1 405 €</b>
<b>30 ANS</b>	1 752 €	<b>1 779 €</b>
<b>50 ANS</b>	2 551 €	<b>2 590 €</b>

<b>Dimension 1m×2,50m AVEC CAVEAU PRÉINSTALLÉ 4 PLACES</b>		
<b>DURÉE</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>15 ANS</b>	1 721 €	<b>1 747 €</b>
<b>30 ANS</b>	2 073 €	<b>2 105 €</b>
<b>50 ANS</b>	2 877 €	<b>2 921 €</b>

<b>Dimension 1m66×2,50m AVEC CAVEAU PRÉINSTALLÉ 6 PLACES</b>		
<b>DURÉE</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>15 ANS</b>	2 091 €	<b>2 123 €</b>
<b>30 ANS</b>	2 746 €	<b>2 788 €</b>
<b>50 ANS</b>	4 028 €	<b>4 089 €</b>

### 3– Cimetière paysager – Cavurnes secteur 3

<b>DURÉE</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>15 ANS</b>	250 €	<b>350 €</b>
<b>30 ANS</b>	500 €	<b>508 €</b>
<b>50 ANS</b>	800 €	<b>813 €</b>

### 4– Cimetière paysager – Case columbarium secteur 4

En béton avec porte en pierre de Volvic et bassin floral collectif.

<b>DURÉE</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>15 ANS</b>	200 €	<b>203 €</b>
<b>30 ANS</b>	400 €	<b>406 €</b>
<b>50 ANS</b>	700 €	<b>711 €</b>

### 5 – Cimetière paysager – Case columbarium secteur 6

En granit rose et noir et tablette individuelle.

<b>DURÉE</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>15 ANS</b>	300 €	<b>305 €</b>
<b>30 ANS</b>	600 €	<b>609 €</b>
<b>50 ANS</b>	900 €	<b>914 €</b>

### 6 – Cimetière paysager – Jardin du Souvenir

<b>Dispersion des Cendres au Jardin du Souvenir</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
	GRATUIT	<b>GRATUIT</b>

	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>Taxe d'inhumation par cercueil, reliquaire, urne</b>	141 €	<b>144 €</b>
<b>Redevance de dépôt au caveau provisoire par jour</b>	5,45 €	<b>5,55 €</b>

**4 - LOCATION DES SALLES MUNICIPALES : CHAPELLE SAINT-DON, REXY THEATRE ET SALLE DUMOULIN**

	Période	Associations Riomoises		Sociétés et organismes Riomois		Associations, sociétés et organismes non Riomois	
		2024 (TTC)	2025 (TTC)	2024 (TTC)	2025 (TTC)	2024 (TTC)	2025 (TTC)
<b>Salle José Moron</b>	Hivernale	Gratuit	<b>Gratuit</b>	Gratuit	<b>Gratuit</b>	68.00 €	<b>69.00 €</b>
	Estivale					56.00 €	<b>57.00 €</b>
<b>Chapelle Saint Don</b>		Gratuit	<b>Gratuit</b>	Gratuit	<b>Gratuit</b>	70.00 €	<b>71.00 €</b>

	Associations riomoises		Autres entités	
	2024 (TTC)	2025 (TTC)	2024 par jour (TTC)	2025 par jour (TTC)
<b>Rexy Théâtre</b>	Gratuit *	<b>Gratuit *</b>	1 061.00 €	<b>1 077.00 €</b>
<b>Salle Dumoulin</b>	Gratuit *	<b>Gratuit *</b>	1 380.00 €	<b>1 400.00 €</b>
<b>Régisseur</b>	Gratuit **	<b>Gratuit **</b>	32.50 € de l'heure	<b>33 €/ heure</b>
<b>Caution</b>	1 913.00 €	<b>1 941.00 €</b>	1 913.00 €	<b>1 941.00 €</b>
<b>Tarifs nettoyage</b>	<b>Lorsque la remise en état, après les manifestations, n'est pas faite par l'utilisateur, le tarif "prestations pour le compte tiers" sera appliqué.</b>			

L'utilisation de l'ensemble du matériel technique des salles (Son, Lumières Vidéos...) est conditionnée à la présence d'un régisseur municipal ou d'un régisseur extérieur employé par la ville de Riom. C'est pourquoi, en cas de demande, sa présence sera facturée sauf pour les associations riomoises.

\*Une gratuité par an (comprenant un jour de répétitions et un jour de représentation, consécutifs).

Une seconde gratuité pourra être octroyée, sur demande motivée et selon un examen au cas par cas dès lors que la manifestation porterait un intérêt particulier pour la ville. Au-delà, s'appliqueront les tarifs de location de salles et de mise à disposition d'un régisseur destinés aux autres entités.

Les modalités précises des conditions de gratuité et de mise à disposition sont définies dans les règlements intérieurs des salles.

\*\* Mise à disposition gratuite du régisseur pour une durée de 7h00. Au-delà, la prestation sera facturée 33 € de l'heure.

# COMMUNE DE RIOM

## 5 - LOCATION DES SALLES DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA HALLE MUNICIPALE (CARREAU CENTRAL)

SALLES	LOCATION DE SALLES					
		Associations Riomoises	Associations Extérieures		Organismes Sociétés	
			2024 (TTC)	2025 (TTC)	2024 (TTC)	2025 (TTC)
<b>SALLE Attiret de Mannevil</b>	Tarif à la journée	Gratuit	412.00 €	<b>418.00 €</b>	820.00 €	<b>832.00 €</b>
	Tarif à la séance		137.00 €	<b>139.00 €</b>	275.00 €	<b>279.00 €</b>
<b>SALLE du Tribunal</b>	Tarif à la journée	Gratuit	206.00 €	<b>209.00 €</b>	412.00 €	<b>418.00 €</b>
	Tarif à la séance		69.00 €	<b>70.00 €</b>	137.00 €	<b>139.00 €</b>
<b>SALLES Azurite Rubis Améthyste Fluorine Tanneries Louise Michel Flora Tristan Ambène Mirabel Sardon Espace convivialité</b>	Tarif à la journée		101.50 €	<b>103.00 €</b>	206.00 €	<b>209.00 €</b>
	Tarif à la séance	Gratuit	34.50 €	<b>35.00 €</b>	69.00 €	<b>70.00 €</b>
<b>Hall d'entrée</b>	Exposition tarif à la journée	Gratuit	7.60 €	<b>7.70 €</b>	7.60 €	<b>7.70 €</b>
<b>Tarifs de nettoyage</b>	<b>Lorsque la remise en état, après les manifestations, n'est pas correctement assurée par l'utilisateur, le tarif "prestations pour le compte tiers" sera appliqué.</b>					

Maison des associations :

Au-delà de 2 jours consécutifs de location ou 6 séances à plein tarif, les salles seront facturées à demi-tarif pour les jours ou séances supplémentaires.

Séance : Elle correspond à une plage horaire d'environ 3 heures.

Dans le cadre des mises à disposition gracieuse, l'installation et la remise en place sont effectuées par les associations bénéficiaires.

### HALLE MUNICIPALE (CARREAU CENTRAL) \*

Mise à disposition possible pour les associations à titre gracieux une fois par an.

Sauf dérogation, la location se fait en semaine le lundi journée ou mardi journée ou mercredi après-midi ou jeudi journée et le week-end du samedi 17h00 au dimanche 22h00.

	RIOMOIS		EXTERIEUR	
	2024 (TTC)	2025 (TTC)	2024 (TTC)	2025 (TTC)
<b>- Location unique par jour</b>	Gratuit*	<b>Gratuit*</b>	830.00 €	<b>842.00 €</b>
- Caution	1 986.00 €	<b>2016.00 €</b>	1 986.00 €	<b>2016.00 e</b>
- Tarifs nettoyage	Lorsque la remise en état, après les manifestations, n'est pas faite par l'utilisateur, le tarif "prestations pour le compte tiers" sera appliqué.			

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-2024-1209-REF: 1209-10  
Date de télétransmission : 12/12/2024  
Date de réception préfecture : 12/12/2024

une fois par an

# COMMUNE DE RIOM

## 6 - LOCATION DES SALLES DU CENTRE DE LOUBEYRAT

La tarification « hivernale » s'applique à la période du 16 octobre au 28 avril.

	Période	Etablissements scolaires et		Associations à but non lucratif		Etablissements scolaires et associations à but non lucratif		Organismes de formation et divers	
		Riomois				Non Riomois			
		Tarifs 2024	<b>Tarifs 2025</b>	Tarifs 2024	<b>Tarifs 2025</b>	Tarifs 2024	<b>Tarifs 2025</b>	Tarifs 2024	<b>Tarifs 2025</b>
		TTC	<b>TTC</b>	TTC	<b>TTC</b>	TTC	<b>TTC</b>	TTC	<b>TTC</b>
Salle polyvalente (80 m2)	Hivernale	Gratuit	Gratuit	152,10 €	<b>154,40 €</b>	306,90 €	<b>311,50 €</b>	452,60 €	<b>459,40 €</b>
	Estivale	Gratuit	Gratuit	133,40 €	<b>135,40 €</b>	266,00 €	<b>270,00 €</b>	400,90 €	<b>406,90 €</b>
Salle de réunion (30 m2)	Hivernale	Gratuit	Gratuit	132,30 €	<b>134,30 €</b>	265,00 €	<b>269,00 €</b>	346,80 €	<b>352,00 €</b>
	Estivale	Gratuit	Gratuit	120,30 €	<b>122,10 €</b>	240,80 €	<b>244,50 €</b>	307,10 €	<b>311,70 €</b>
Satellite (110 m2)	Hivernale	Gratuit	Gratuit	212,20 €	<b>215,40 €</b>	422,80 €	<b>429,10 €</b>	619,50 €	<b>628,80 €</b>
	Estivale	Gratuit	Gratuit	183,70 €	<b>186,50 €</b>	366,60 €	<b>372,10 €</b>	547,70 €	<b>556,00 €</b>
Salle restaurant + cuisine (175 m2)	Hivernale	Gratuit	Gratuit	141,10 €	<b>143,30 €</b>	170,50 €	<b>173,10 €</b>	181,50 €	<b>184,30 €</b>
	Estivale	Gratuit	Gratuit	135,60 €	<b>137,70 €</b>	162,90 €	<b>165,40 €</b>	174,90 €	<b>177,60 €</b>
Caution en cas de dégradations		200,00 €							
Caution si ménage non fait pour salle restaurant + cuisine		150,00 €							
Caution si ménage non fait pour salle de réunion, satellite ou salle polyvalente		60,00 €							

**7 - TRAVAUX EN REGIE-PRESTATIONS POUR TIERS : ENREGISTREMENT  
COMPTABLE ET MODE DE VALORISATION**

**I) DEFINITION DES TRAVAUX EN REGIE :**

La circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local, propose la définition suivante des travaux en régie :

« **Les travaux réalisés en régie** sont les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que des fournitures qu'elle a achetées pour la réalisation d'une immobilisation lui appartenant. »

Ainsi, l'enregistrement en section d'investissement des « **travaux en régie** » suppose la valorisation des postes suivants :

- les coûts de main d'œuvre nécessaires à la réalisation de l'immobilisation
- le prix TTC des fournitures nécessaires à la réalisation de l'immobilisation
- l'achat TTC de petit matériel dédié à la réalisation de l'immobilisation
- le coût horaire d'utilisation des engins et du gros matériel (fluide + assurance + amortissement + entretien)
- les frais TTC de location du matériel nécessaire à la réalisation de l'immobilisation

L'enregistrement en section d'investissement est comptablement autorisé si l'intervention en régie correspond aux critères de définition des immobilisations, savoir :

- 1) elles correspondent à l'entrée d'un actif dans le patrimoine de la collectivité : bien immeuble ou meuble,
- 2) elles entraînent une augmentation de la valeur d'un élément d'actif existant ou une augmentation notable de sa durée d'utilisation.

Ainsi, **les frais d'entretien et de réparations**, quel que soit le montant, sont à exclure des travaux en régie, contrairement aux **dépenses d'amélioration** qui ont pour effet d'augmenter la valeur ou la durée de vie du bien immobilisé, ou même de diminuer ses coûts d'utilisation.

**II) LA VALORISATION 2025 DES TRAVAUX EN REGIE :**

La valorisation des travaux en régie repose sur la prise en compte **de trois composantes** :

- **Le coût horaire de main d'œuvre :**

L'intervention des services techniques de la ville sera valorisée comme suit, en tenant compte du grade des agents. Ces coûts horaires intègrent les charges sociales salariales et patronales, ainsi que la majoration des heures supplémentaires.

	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Apprenti/cae	Technicien
Bâtiments	<b>27 €</b>	<b>29 €</b>	<b>11 €</b>	
Espaces Verts	<b>26 €</b>	<b>31 €</b>	<b>8 €</b>	<b>35 €</b>
Garage	<b>26 €</b>		<b>11 €</b>	
Infrastructure		<b>26 €</b>		<b>33 €</b>
Logistique	<b>26 €</b>	<b>32 €</b>		
Magasin	<b>29 €</b>			<b>35 €</b>
Propreté	<b>25 €</b>	<b>30 €</b>		
Voirie	<b>28 €</b>	<b>30 €</b>	<b>11 €</b>	
Bureau d'études	<b>24 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28 €</b>

- **Prise en compte des achats et locations nécessaires à la réalisation de l'immobilisation :**

L'achat de fournitures et matériaux, de petit matériel, et les locations diverses sont à intégrer au coût de réalisation de l'immobilisation **au prix TTC** (Toutes Taxes Comprises).

- **Prise en compte de « l'utilisation des différents équipements techniques » nécessaires à la réalisation de l'immobilisation :**

Le mode de valorisation ici décrit ne concerne que la catégorie des « engins, véhicules et gros matériels ». Le coût d'utilisation du petit matériel étant peu identifiable.

Le **coût horaire d'utilisation** « des engins, véhicules et gros matériels » intègre quatre composantes :

- la consommation en énergie (carburant ou électricité)
- les frais d'usure ou d'amortissement
- les frais d'assurance
- les frais d'entretien courant

Le même mode de calcul sera employé pour tous les engins et véhicules ne figurant pas dans la liste ci-après.



**8 - LOCATION DE MATERIELS 2025**

Il est rappelé qu'une caution est demandée à la réservation, qui s'établit ainsi :

- caution 162 € si le montant de la location du matériel ≤ à 162 € T.T.C.
- caution 322 € si le montant de la location du matériel > à 162 € ≤ 322 € T.T.C.
- caution 812 € si le montant de la location du matériel > 322 € T.T.C.

Toute location donne lieu à une facturation minimum de 15 €.

DESIGNATION	FORFAIT € / 24 H00
Plateau SAMIA	16,30
Chaise intérieure ou extérieure	1,40
Grande table	3,50
Table SEREM	2,20
Isoloir	2,35
Urne	2,45
Grille caddie	5,80
Barrière de police	1,70
Panneau de signalisation	15,35
Tribunes bois (16 modules 9 places)	432,00
Barnum 3 x 3	130,10

Le forfait de livraison est calculé sur la base d'une heure de mobilisation des moyens matériels correspondant ainsi que d'une heure de travail de deux agents (cf coûts référencés ci avant)

TRANSPORT	FORFAIT €
Master + remorque (livraison)	103,50
Master + remorque (retour)	103,50
Master (livraison)	69,95
Master (retour)	69,95
Kangoo (livraison)	76,60
Kangoo (retour)	76,60

**9 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN LIEN AVEC DES TRAVAUX : REVISION DES TARIFS**

Le tableau ci-dessous propose ainsi une tarification intégrant une dégressivité en fonction de la durée des travaux.

Il distingue par ailleurs les installations nécessaires au ravalement de façades des autres types de travaux. Les échafaudages sont en effet mis en place pour des durées systématiquement supérieures à 1 semaine. Dès lors, il n'apparaît pas opportun d'appliquer une tarification particulière sur la première semaine d'occupation du domaine public.

	<b>Echafaudage</b>	<b>Autres (stationnement de bennes, stockage de matériaux, installation de grue...)</b>
1 <sup>ère</sup> semaine	0.30 € / ml (*) / jour	0.67 € / m <sup>2</sup> / jour
Au-delà de la première semaine et jusqu'à la date déclarée de fin des travaux	0.30 € / ml / jour	0.30 € / m <sup>2</sup> / jour
Au delà de la date déclarée de fin des travaux	0,67 € / ml / jour	0,67 € / m <sup>2</sup> / jour

(\*) ml : mètre linéaire

Ces tarifs pourront être révisés annuellement.

**10 - TARIFS D'ENLEVEMENT ET NETTOYAGE DE DEPOTS SAUVAGES : INTEGRATION DES TARIFS VALIDES PAR DELIBERATION DU 11 AVRIL 2022**

Certaines personnes indélicates se débarrassent de leurs ordures ménagères ou d'objet divers au lieu d'utiliser les moyens de collecte et de tri ou déchèteries, portant atteinte à la salubrité publique, à l'environnement et à la propreté.

L'enlèvement, l'élimination de ces dépôts illicites et le nettoyage des lieux ont un coût pour la collectivité.

Le prix pour l'intervention sur les lieux d'un dépôt sauvage, son enlèvement, son élimination et du nettoyage du site a été déterminé par délibération du 11 avril 2022 :

- Prix pour un sac poubelle collecté : 150 €
- Prix pour un mètre cube de déchets de tout ordre : 250€/m<sup>3</sup>

Ces tarifs sont intégrés à la présente délibération générale en vue de leur possible révision annuelle.

## 11 - TARIFS DE PRET DES LOCAUX DES FRICHES CARCERALES

Centre de détention	Tarif journalier 2024	Tarif journalier 2025	Evolution
moins de 15 jours	gratuit	gratuit	
plus de 15 jours	300 €	305 €	1,67%

Maison d'Arrêt	Tarif 2024	Tarif 2025	Evolution
moins de 15 jours	gratuit	gratuit	
plus de 15 jours	300 €	305 €	1,67%

### Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'ensemble des tarifs proposés, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant la mise en œuvre des tarifs 2025.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 9 décembre 2024

Le Maire,

*signé*

Pierre PECOUL

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*